rant rue de Beaurewaert, qui traînait une baladeuse chargée de plomb. Interrogé sur la provenance du metal, Vérin usa de réticences, puis, pressé de questions, il finit par avouer que le plomb avait été volé dans une briqueterie à Mouvaux et la baladeuse enlevée dans un hangar de la rue St-Etienne, au préjudice de M. Edouard Marchand, menuisier, rue Notre-Dame, 47. Le plomb volé pèse 57 kilos. Gustave Vérin a été écroué.

LES VOLS DE NUIT. — Des malfaiteurs ont pénétré par escalade, durant la nuit de jeudi à vendredi, dans l'usine de M. Auguste Florin, fabricant, rue de la Mackellerie. Ils ont emporté des tuyaux en cuivre dont on n'a pu encore évaluer le montant. La police a été informée de ce vol.

DEUX FEMMES PRÉVENUES DE VOL. — Sophie Arseban, femme Emile Schuller, âgée de 50 ans, demeurant rue des Prisons, 5, à Lille, est prévenue de vol d'un pantalon, valant 16 francs, au préjudice de M. Henri Spriet, demeurant rue de l'Alma, fort Frasez, 11. Cette femme est en fuite.

— Une cabaretière demeurant rue de l'Espérance, 72, Marie Van Seghem, femme Louis Dupen, âgée de 31 ans, a été l'objet d'un rapport pour vol de divers effets d'habillement appartenant à Sidonie Windels, servante, rue de l'Industrie, 53.

LES EXPLOITS DES COLLECTIVISTES. — L'état de santé de M. Paul Vanhoucke, s'est encore un peu amélioré, dans la journée de jeudi. Si aucune complication ne survient, tout danger aura bientôt disparu.

LES EXCURSIONS DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — La Société de Géographie de Lille organise du 19 au 28 mai une excursion à Rouen, au Mont-Saint-Michel, Saint-Malo et aux îles anglaises de la Manche (*Jersey* et *Guernesey*).

Directeurs : MM. Decramer et Cantineau.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au samedi 3 mai, dernier délai, au Secrétariat rue de l'Hôpital-Militaire, 116, à Lille.

— Une autre excursion se fera du 1er au 5 juin, à Compiègne, Pierrefonds, Chantilly, etc. Directeurs : MM. Godin et Decramer.

Palais et forêt de Compiègne ; château de Pierrefonds, Chantilly, visite des galeries du château et excursions en forêt, pavillon de la reine Blanche, Coy, Paris-Salon ; visite de la manufacture des Gobelins, de l'hôtel des Monnaies et de la manufacture de Sèvres, parc et cascades de St-Cloud, Versailles ; visite du château, les jardins, Trianon, etc.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de la Société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

Nota. — Le Comité rappelle aux sociétaires de Roubaix qu'ils peuvent profiter de ces excursions aux mêmes avantages que les sociétaires lillois.

BRIS DE CLOTURE. — Un habitant de Wasquehal, Louis Schosse, âgé de 46 ans, demeurant à l'estaminet *Jovenaux*, était venu, jeudi, à Roubaix vers sept heures, il se trouvait à l'estaminet de M. Pierre Lefebvre, avenue Bossuet, en complet état d'ivresse. Sur une observation qu'on lui fit, Schosse brisa les vitres. Il a été arrêté ; il sera poursuivi pour bris de clôture.

TROUVAILLES. — Un écolier, Emile Dépauw, âgé de 11 ans, demeurant rue Saint-Pierre, 10, a trouvé, dans cette rue un porte-monnaie renfermant de l'argent.

— Marie Empens, 11 ans, rue du Fontenoy, cour Moreau, 8, a trouvé également un porte-monnaie.

— Le jeune Pierre Tailleux, rue de l'Epeule, cour St-Joseph, a trouvé une montre en argent pour homme.

OUTRAGES A LA POLICE. — Un jeune homme, Henri Beaucarne, âgé de 22 ans, demeurant rue Favreul, 29, a été arrêté, jeudi après-midi, rue de France, sous l'inculpation d'ivresse et d'outrages envers l'agent de police Morey.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'atelier de chaudronnerie de M. Joseph Levoegle, un aide-ouvrier, Isidore De Wever, âgé de 27 ans, demeurant rue des Longues Haies, a été blessé à l'annulaire droit, par un morceau de fer. M. le docteur Picquet lui a ordonné six jours de repos.

— Le contremaître de jacquarts de l'établissement de MM. Paul Prouvost frères, fabricants, s'est blessé en réparant un métier. M. le docteur Delecouillerie a examiné l'employé, Florimond Leman, âgé de 35 ans, demeurant rue de Tourcoing, à Wattrelos, et lui a ordonné huit jours de repos.

— Un garçon boulanger de la Coopérative l'Economie s'est contusionné la main gauche en tombant. M. le docteur Delecouillerie a examiné l'ouvrier, Oscar Foucart, âgé de 24 ans, demeurant rue Saint-André, et lui a prescrit huit jours de repos.

— Dans la teinturerie-apprêt de MM. Leconte et Dépres, l'un des ouvriers, Henri Carton, âgé de 16 ans, demeurant place du Trichon, cour Tiers, s'est blessé au genou droit en tombant. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Butrille.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR (Société civile de retraites). — La société de mai aura lieu le dimanche 4 courant, de dix heures du matin à midi, à l'Hôtel des Pompes. Il y aura à la disposition des sociétaires le journal mensuel et des billets de tombola envoyés par la section de Lille pour la grande fête-conférence qui sera donnée en juin prochain. — Le bureau de la 127e section.

DÉTAXATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — L'article 37 qui avait été la base des discussions lors de l'assemblée générale du 16 mars, va être modifié de façon à ne rien changer aux dispositions procédantes contenues dans les anciens statuts. Ce résultat, dû autant à la campagne menée par le Comité roubaisien qu'à l'esprit d'équité du Conseil d'administration de la Détaxation, n'aura aucune influence pour la reconnaissance d'utilité publique, et ont donnés la bienveillance des pouvoirs envers la société « la Détaxation ». Le dimanche 4 mai, la recette aura lieu, de onze heures à midi, pour les groupes du Jean-Chaslon et du Ravendi, et de midi à une heure, pour l'Epeule et le siège social.

ENTERREMENTS DU SAMEDI 3 MAI 1902. — M. Emile Bazebrouck, neuf heures, église du Saint-Sépulcre. — M. Henri Castel, neuf heures, église d'Hem.

OBIT DU MÊME JOUR. — Mlle Ursule Motte, dix heures, église du Sacré-Cœur.

BEURRE D'OOSTCAMP, frais, à 3 fr. 60 le kilogramme, salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 50 le kilogramme.

A la librairie du JOURNAL DE ROUBAIX images pour premières communions. 4635

CARTES POSTALES ILLUSTRÉES à la Librairie du *Journal de Roubaix*. 4656

Communications

ROUBAIX. — Fanfare de trompettes « les Enfants du Nord » siège Grande-Rue, 111. — Répétition samedi 3 mai, et dimanche 4 mai, à onze heures du matin. Présentation du nouveau chef ; festival de Coyghem du 11 mai. Urgent.

—— Union des Garçons coiffeurs. — Assemblée mensuelle lundi 5 mai 1902, au local, 15, rue Boucher-de-Perthes. Ordre du jour très important.

—— Choral Verdi. — Réunion au Café Aelgoet, rue Jacquart, 157, samedi, à huit heures et demie.

—— Chorale « la Sans-Crainte ». — Samedi, à huit heures trois quarts, réunion générale et obligatoire de tous les sociétaires. Répétition générale des chœurs à exécuter au festival de Tourcoing. Dispositions à prendre pour la sortie du dimanche 4.

—— Choral Excentrique du Fontenoy. — Réunion dimanche 4 mai, à trois heures, pour la visite aux membres honoraires. Il n'y aura pas de répétition le matin.

—— Association St-Louis des anciens élèves des Frères. — La réunion trimestrielle aura lieu lundi 5 mai, à huit heures du soir, au siège de l'Association, rue de la Paix, 20. Soirée bachique. Communications diverses et importantes.

—— Fanfare l'Espérance. — Répétition générale dimanche prochain, à midi, des morceaux à exécuter au festival de Tourcoing, le 18 courant.

—— La Société des médaillés et soldats coloniaux français de Roubaix tiendra sa réunion mensuelle, le dimanche 4 mai, à quatre heures et demie, boulevard de Strasbourg, 50, chez M. Emile Delbarre. Ordre du jour : Paiement des cotisations ; admissions de nouveaux membres. Départ à six heures pour assister au concert de la Fanfare des Trompettes de l'Epeule.

—— Lyre du Fontenoy. — Répétition générale dimanche, à dix heures.

—— Chorale l'Alouette. — Réunion samedi 3 mai, à neuf heures : Répétition générale ; questions importantes. Dimanche 4 mai, réunion au local, à trois heures et demie.

CROIX

PERSONNEL ENSEIGNANT. — Mlle Alice Podevin est nommée institutrice-adjointe à l'école de filles de la Grand'Rue, en remplacement de Mlle Haessig, transférée à Tourcoing.

POUR PRÉVENIR LA VARIOLE. — La Mairie nous prie d'inviter les parents à faire vacciner leurs enfants. Le vaccin sera administré lundi dans les écoles communales. Cette mesure est prise pour enrayer la contagion de l'épidémie varioleuse régnant sur la région.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. Debout, vicaire à Lecelles, est transféré à Croix (Saint-Martin).

COMMUNICATIONS. — Cours de solfège. — C'est demain dimanche que recommencera le cours de solfège pour débutants, organisé par la « Fanfare du Créchet ». Les jeunes gens, désireux de suivre ce cours, peuvent encore se faire inscrire ce jour-là, au siège de la société, « Café de la Fanfare », de onze heures à midi, où M. François Scamps, professeur, sera à leur disposition pour les conditions. Les leçons se donnent le dimanche, de onze heures à midi, et le mercredi, de huit à neuf heures du soir.

—— Cercle Symphonique. — Aujourd'hui samedi, à neuf heures précises, répétition générale, au siège de la société, chez M. Catteau, à la Croix-Blanche.

WASQUEHAL

ACCIDENT DANS UNE USINE. — Deux ouvriers brûlés par la vapeur. — Un accident s'est produit, vendredi après-midi, vers une heure et demie, dans la nouvelle Filature du Nord, ancienne maison Wippern. On essayait la machine à vapeur qui doit faire fonctionner la filature, lorsqu'un échappement de vapeur et d'eau se produisit par le condenseur. Deux ouvriers furent atteints et assez grièvement brûlés. Le premier, Henri Sinsoulier, 43 ans, demeurant rue J.-J. Rousseau, à Lille, monteur de la maison Dujardin, constructeur en cette ville, a reçu des brûlures à la tête, au cou, à l'avant-bras, au bras droit, aux pieds et à la cuisse droite. L'autre, Georges Leclercq, 29 ans, rue de Belfort, à Tourcoing, monteur de la maison Loriot-Finet, à Lille, a été atteint à la tête, aux mains, à l'avant-bras et à la cuisse droite.

Les deux blessés ont reçu à l'usine les soins de M. le docteur Butin. L'accident ne paraît pas devoir entraîner de suites graves pour Sinsoulier ; on espère qu'au bout d'une vingtaine de jours, il sera guéri. Quant à Leclercq, ses brûlures sont moins sérieuses, et il sera sur pied dans huit jours.

La cause de l'accident paraît due à la résistance de l'obturateur, qui n'a pas fonctionné.

HEM

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un charpentier menuisier, Louis Constant, âgé de 38 ans, demeurant au hameau de la Citadelle, a été blessé au pied par la chute d'un bac de teinture. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Coubronne.

LA COMMISSION MUNICIPALE DES FÊTES a décidé qu'à l'occasion du 1er mai, il serait fait, aux indigents français inscrits au Bureau de bienfaisance, une distribution supplémentaire de pain et de viande dimanche matin.

CYSOING

TEMPLEUVE

Mort subite de M. Félix Demesmay

CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

M. Félix Demesmay, conseiller d'arrondissement du canton de Cysoing est mort subitement jeudi soir.

En compagnie d'un de ses neveux, M. Demesmay prenait jeudi, à Lille, le train de 4 heures 20 pour Templeuve, où il habitait. En cours de route il se trouva soudainement indisposé. Son neveu qui devait descendre à Lesquin, ne voulut pas le quitter et continua avec lui le voyage.

Le train s'était à peine ébranlé au départ de Lesquin, que M. Félix Demesmay tombait comme foudroyé. Il expira près de la gare de Fretin.

Après les premières constatations faites par le personnel de la gare, le corps du défunt fut transporté par le même train à Templeuve.

—×—

M. Félix Demesmay était né à Templeuve en 1845 ; il n'était donc âgé que de 57 ans.

Après avoir exercé la profession d'agent de change à Arras, il vint créer à Cysoing, il y a douze ans environ, une fabrique de ciment. Il avait cédé son établissement, il y a un an et demi, à MM. Brunel et Mouton et s'était retiré depuis à Saint-Maurice-lez-Lille, puis à Templeuve.

Un de ses successeurs, M. Mouton, est également mort subitement, à Cysoing, en revenant de Lille, il y a un mois.

M. Félix Demesmay avait des opinions politiques assez avancées. Il représentait le canton de Cysoing au Conseil d'arrondissement de Lille. C'est en qualité de membre de cette assemblée qu'il avait, au cours de la dernière période électorale, signé une sorte de manifeste recommandant la candidature radicale de M. Henri Delecroix, maire d'Hem, dans la sixième circonscription.

La loyauté de son caractère, sa justice, et sa bienfaisance, lui avaient acquis, dans la région, une réelle influence et une légitime popularité.

Aussi, la nouvelle de sa mort a-t-elle produit dans le canton de Cysoing une douloureuse émotion.

M. Demesmay, très au courant des questions financières, avait étudié particulièrement la question du bimétallisme. Il se déclarait partisan de l'étalon d'argent.

Les funérailles de M. Félix Demesmay auront lieu lundi prochain, à dix heures et demie, en l'église de Templeuve.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Impressions en tous genres pour le commerce. — **Têtes de lettre. — Factures. — Memorandums. — Avis. — Circulaires. — Cartes commerciales. Enveloppes. — Mandats. — Registres. — Carnets. Etiquettes, etc. etc.** — Exécution rapide et soignée. — *Prix modérés.*

Œufs frais, rue du Bois, 12.

MAISON DU TAPIS
2 et 4, rue de la Gare, ROUBAIX
MEUBLES, TENTURES, LINOLÉUM
Demander devis d'installations complètes. Le meilleur marché de la région.

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE BATIMENTS
Maçonnerie et travaux en ciment armé pour Planchers, Toitures et Réservoirs Carrelages en Ciment poli.
Paul RASSON Fils
62, Boulevard de Strasbourg, ROUBAIX
Les études des projets seront faites par MM. GRONDEL FRÈRES ingénieurs-propriétaires du système de J. MONIER inventeur du ciment armé. (TÉLÉPHONE). 8503

WATTRELOS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Le maître-valet de la brasserie Tiers-Lézy, au Laboureur, Emile Fauwel, a eu l'œil droit légèrement atteint par des cendres tombées des fours au moment du nettoyage. Il a reçu les soins de M. le docteur Delecœuillerie.

ARRESTATION D'UNE EXPULSÉE. — La gendarmerie a arrêté, vendredi, une femme de Templeuve, Augustine Chourat, âgée de 62 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

ARRESTATION DE MENDIANTS. — Dans le but d'enrayer quelque peu la progression du nombre toujours grossissant des mendiants valides qui envahissent la commune, tous les vendredis, la gendarmerie, pour l'exemple, a arrêté un ouvrier de ferme, Eugène Widehem, sans domicile, et Jean Degryse, demeurant à Roubaix, ouvrier menuisier sans travail.

LA FRAUDE. — Les préposés Liébert et Dupont, ont arrêté, au pavé des Ballons, un ouvrier chaussonnier, Claude Bergerot, 36 ans, né à Louhans (Saône-et-Loire), demeurant à Lille, rue St-Sauveur, 46, qui était nanti de tabac à priser et à fumer, le tout représentant une valeur de 12 fr. 25.

TOURCOING

UNE GRANDE RÉUNION ÉLECTORALE PRIVÉE, organisée par l'Union Sociale et Patriotique en faveur de la candidature de M. Léon Monnier aura lieu, aujourd'hui samedi, 3 mai, à huit heures du soir, à la salle des fêtes de la place Leverrier.

MM. Billard, avocat à la Cour d'appel de Paris et Raph. Marchand, professeur, y prendront la parole.

LES GRÈVES. — La grève des ouvriers bâcleurs, rattacheurs et fileurs de l'établissement de M. Valentin Roussel fils, place Tiers, s'est terminée vendredi matin. Tous ont repris le travail, les bâcleurs qui avaient cessé le travail en demandant une augmentation de deux centimes à l'heure, soit dix-sept au lieu de quinze, aux conditions antérieures et les rattacheurs et fileurs après avoir obtenu une augmentation de 0,015 par heure.

LA FRAUDE DU CAFÉ VERT. — Jeudi soir, vers neuf heures, les douaniers du Risquons-Tout ont arrêté dans la plaine des Phalempins, deux jeunes gens qui essayaient d'introduire en fraude, un ballot de café de provenance étrangère pesant trente-cinq kilogrammes.

Les deux fraudeurs ont été conduits à la gendarmerie. Ils se nomment : Henri Mathieu, 18 ans, meuleur, demeurant à Tourcoing, rue Kellermann, et Léon Demeck, 18 ans, rattacheur, demeurant rue de Châteaudun.

La marchandise saisie représente une valeur de cent cinq francs.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine de MM. Charles Tiberghien et fils, fabricants, rue de la Vigne, un apprêteur, Théophile Lecoutterie, 28 ans, domicilié à Neuville-en-Ferrain, a été blessé à la paume de la main gauche par un morceau de verre en nettoyant un sac de farine. Un repos de huit jours lui a été prescrit.

— A la teinturerie de M. Liénart Walnier, rue Verte, un apprêteur, Victor Leman, 27 ans, demeurant rue du Dahomey, 121, s'est fait une entorse à l'épaule en tombant. L'incapacité de travail sera de six jours.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier vendredi, il est arrivé aux halles : marée, 950 kil. ; laitues, 1.000 ; asperges, 213 bottes ; pommes de terre nouvelles, 225 kil. ; pommes de terre vieilles, 600 kil. ; artichauts, 200 ; petits pois, 50 kil. ; échalottes, 15 bottes ; oseille, 7 paniers ; radis, 200 bottes.

OBIT DU SAMEDI 3 MAI 1902. — Mme Emile Duvillier, neuf heures, église Saint-Christophe.

Ouverture d'un nouveau magasin de nouveautés
Aux Quatre Saisons
JULES LEMAN-SPENDER
Rue de la Cloche, 97
face la rue du Château, à TOURCOING 5506

12 portraits soignés avec prime 5 francs 6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing

Communications

TOURCOING. — Société de tir et d'instruction militaire des anciens sous-officiers. — La réunion mensuelle de la société aura lieu au local, Cafe du Centre, le lundi 5 courant, à huit heures précises du soir. — Objet : questions diverses ; projet de sorties ; paiement des cotisations et amendes en retard ; assemblée de la Commission à sept heures et demie.

—— La Commission de la Société des combattants de 1870-71, de Tourcoing, invite les sociétaires à assister à la messe de onze heures et demie, demain dimanche, en l'église du Sacré-Cœur, où aura lieu la bénédiction du drapeau de la musique des Amis réunis du Boulevard.

BOUSBECQUE

MORT DE M. LE CURÉ. — M. l'abbé Charles Bourlet, curé de cette commune, vient de succomber, encore dans la force de l'âge, à une maladie qui depuis un an, l'éloignait de son ministère.

M. l'abbé Bourlet était né à Comines en 1849. Il fit ses humanités au Petit Séminaire de Cambrai où il tint toujours la tête de sa classe. Il entra ensuite au Grand Séminaire et fut ordonné prêtre en 1874.

La valeur intellectuelle du jeune ecclésiastique le désigna pour professer au Collège des Dunes, à Dunkerque, la classe de seconde, et il consacra quinze années de sa vie à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse.

L'état de santé de M. l'abbé Bourlet le força à renoncer à tout travail, pendant deux années qu'il passa dans sa famille.

Après avoir été, ensuite, pendant deux mois, prêtre habitué à Merville, M. l'abbé Bourlet fut nommé curé de Sars et Rozières, et, en 1892, il était chargé de l'importante paroisse de Bousbecque.

Il trouva là à exercer son zèle et sa charité et acquit, de suite, par sa bonté, l'affection de tous ses paroissiens.

Esprit très large, très ouvert et aussi très meublé, M. l'abbé Bourlet n'avait pas délaissé, malgré les charges de son ministère, les travaux littéraires. Il composa de nombreuses poésies et des cantiques, et il célébra notamment les Apôtres des Flandres, entre autres, St-Chrysole, patron de Comines.

Il y a huit ans, que M. l'abbé Bourlet ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Longtemps il lutta contre la souffrance, mais il y a un an il dut renoncer au ministère actif et se reposer sur ses deux vicaires.

Dimanche dernier, il subit une crise plus forte que d'habitude et depuis ce jour il dépérit rapidement : vendredi à neuf heures du matin, il rendait le dernier soupir.

M. l'abbé Bourlet était l'oncle du regretté docteur Bourlet, mort l'année dernière, à Mouvaux.

Les funérailles de M. l'abbé Bourlet, seront célébrées mardi prochain à onze heures.

RONCQ

MORT D'UN RONCQUOIS AU RÉGIMENT. — Un jeune homme de cette commune, M. Léon Gœthals, vient de mourir à Arras, où il était en garnison, au 5e régiment de génie. M. Gœthals qui faisait partie de la classe 1899, était le neveu de M. Jules Cornard, conseiller municipal de Roncq. Les funérailles de M. Léon Gœthals auront lieu lundi prochain à neuf heures, en l'église Saint-Piat.

POUR COUPS ET BLESSURES réciproques, la police vient de dresser procès-verbal à Jules Comparé, Piets, et Clément, tous trois habitant Roncq. Ces individus ont encouru déjà, pour des motifs analogues, plusieurs condamnations.

QUESNOY-SUR-DEULE

MENDICITÉ ET VAGABONDAGE. — Vendredi matin vers dix heures, la gendarmerie a mis en état d'arrestation un sieur Louis Richebourg, âgé de 56 ans, sans domicile fixe, qui a été surpris en flagrant délit de mendicité. Cet individu a déjà été condamné plusieurs fois pour vagabondage et une fois à six ans de réclusion pour affaire de mœurs.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de **MOREL-GOYEZ**, 29 et 27, *rue Royale*, à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise* ancienne maison HENRI DELESALLE. 9030

LILLE

LES EXAMENS D'OUVRIERS D'ART. — C'est le 24 avril qu'a eu lieu, à Lille, l'examen définitif des candidats ouvriers d'art, pour la dispense de deux années de service militaire. Nous apprenons avec plaisir que, malgré le nombre toujours croissant des candidats, quarante-trois élèves des cours professés par M. Seratski, à l'Union Française (section de Lille), ont obtenu de 40 à 50 points. Le maximum étant 50 et le minimum 37 environ, nous ne doutons point de l'admission définitive de ces candidats.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DECONINCK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Louise-Clémence DECONINCK, décédée à Roubaix, le 1er mai 1902, dans sa soixante-dixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 4 courant, à huit heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 5 dudit mois, à neuf heures trois-quarts, en l'église Notre-Dame, sa paroisse. Les Vigiles seront chantées le même jour, à cinq heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 7, à neuf heures et demie.

Les amis et connaissances de la famille FLORIN-HERMANS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame veuve Charles FLORIN, née Flore HERMANS, décédée à Croix, le 2 mai 1902, dans sa cinquante-septième année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 5 courant, à onze heures, en l'église Saint-Martin, à Croix, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Roubaix, pour y être inhumé. Les Vigiles seront chantées le même jour, à sept heures du matin. — L'assemblée à la maison mortuaire, 42 bis, Grande-Rue, à Croix, à dix heures trois-quarts.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 5 mai 1902, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Julien PATTYN, époux de Dame Zoé DERVILLE, décédé à Roubaix, le 2 mai 1901, à l'âge de 44 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Spécialité de Chapelles et Monuments funéraires, EDMOND PACHY, Gde-Rue, 212. TÉLÉPHONE.

NÉCROLOGIE

—— On annonce la mort subite, à Reims, de M. Prosper Souël, associé de la maison L. Soussillon et Cie, de cette ville.

M. Prosper Souël était très connu et fort estimé sur la place de Roubaix ; sa grande compétence comme acheteur était reconnue de tous.

—— Mercredi, ont eu lieu à Bierne les funérailles de M. Isaie Meesemaecker, ancien maire de cette commune, dont nous avons annoncé la mort.

—— Jeudi ont eu lieu, en l'église de Bourbourg, les funérailles de Mme Delplace de Dendre, aïeule de M. le comte Pfou de Veine, de MM. Landeau, de Watten, sœur de M. Louis de Dendre, ancien maire de Saint-Omer-Capelle.

—— Nous apprenons la mort, à Grenoble, du colonel Micheler, qui a commandé, pendant quelque temps, le 8e de ligne, à Saint-Omer.

MARIAGES & FIANÇAILLES

Le samedi 3 mai, à onze heures et demie, en l'église de Gravelines, sera célébré le mariage de M. Henri Lefontaine, brasseur à Phalempin, avec Mlle Marguerite Bernard, fille de M. Bernard-Dembrecourt, entrepreneur de bâtiments.

CONSULTATIONS pour Maladies des Femmes et des enfants par Madame BERNSON, Docteur en Médecine, tous les Mardis et Samedis, de 4 h. à 5 h. 1/2, à l'*Hôtel Ferraille*, ROUBAIX. 4623

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 2 mai

Présidence de M. Sée, vice-président

UN DRAME AU VITRIOL A ROUBAIX. — Angèle Dubrulle est une jeune fille de 17 ans, servante, demeurant à Roubaix, rue Vauxanson, 66 ; elle a, dans des circonstances que nous allons relater, jeté du vitriol sur son ami, Valéry Ameloot, tailleur d'habits, rue du Fontenoy, 17. Elle a été arrêtée à la suite des faits, et comparaît en état de détention préventive. Elle est inculpée de violences volontaires. Angèle Dubrulle avait fait la connaissance d'Ameloot alors qu'elle avait à peine 16 ans et qu'elle était servante dans un café ; il la décida à quitter sa place et à le suivre dans sa maison. Au bout de quelque temps, elle lui annonça qu'elle allait devenir mère ; l'individu l'abandonna alors, elle en conçut une violente colère et résolut de se venger.

Le 14 avril, Valéry Ameloot quitta comme d'habitude son travail vers six heures et demie du soir, il rentra chez lui, prit une chope au cabaret, puis, vers sept heures, sortit un instant pour aller chercher un paquet de tabac. Là, dans la rue du Fontenoy, il rencontra son ancienne amie qui l'attendait. Que se passa-t-il exactement ? Comme toujours, dans ces sortes de choses, il est impossible de le savoir, deux versions sont en présence. D'après Ameloot, la jeune fille l'aurait de suite injurié, le traitant de vaurien et de fainéant, et lui aurait aussitôt jeté, sans plus rien dire, le contenu d'un pot de vitriol qu'elle tenait dissimulé sous son tablier. Angèle Dubrulle, au contraire, affirme avoir supplié le jeune homme de retourner avec elle ; il l'avait repoussée brutalement et c'est alors que, aveuglée par la colère, elle aurait répandu le vitriol. Elle ajoute que, à plusieurs reprises, elle l'avait rencontré avec une autre fille. Le malheureux Ameloot se présente à l'audience la tête bandée ; il porte de graves brûlures au cou, à la face et aux mains, il gardera, dit le médecin, des traces indélébiles. Ses vêtements sont brûlés. Heureusement, il a de suite crié : « Vitriol ! vitriol ! » et s'est précipité chez des voisins qui lui ont porté secours.

Angèle Dubrulle, qui n'a jamais été condamnée, s'entend infliger six mois d'emprisonnement, et, en raison de son jeune âge, ainsi que des circonstances particulières de la cause, le Tribunal lui accorde le bénéfice du sursis.

A PROPOS DE PHARMACIE. — M. Jules Cartiaux, élève en pharmacie à Lannoy, et M. Eugène Guillemin, pharmacien, sont poursuivis pour infraction à la loi du 2e germinal an XI, et à l'article 6 de la déclaration du 25 avril 1877, autrement dit sous ouverture illégale d'une officine pharmaceutique. M. Dupont, qui était pharmacien à Lannoy, vendait, en 1901, sa pharmacie ; l'acte porte vente à M. Guillemin, qui est pharmacien, mais, d'après la prévention, M. Guillemin ne serait qu'un prête-nom : il est droguiste à Saint-André et aurait continué à exercer cette profession dans cette commune. Il ne serait jamais ou presque jamais à Lannoy, et le véritable pharmacien serait M. Jules Cartiaux, d'origine belge, qui n'a point le diplôme de pharmacien. Les médicaments seraient toujours préparés par M. Cartiaux, et le prix aurait été réellement payé par un beau-frère de ce dernier. Voilà pourquoi le Parquet prétend que, en fait, la pharmacie est tenue par M. Cartiaux qui n'en a point le droit, et M. Guillemin est inculpé comme son complice.

Me Massart, se porte partie civile au nom du Syndicat des pharmaciens du Nord et réclame, avec 10.000 francs de dommages-intérêts, la fermeture de l'officine ainsi ouverte. Me Barbe, qui défend les prévenus, s'élève contre une vengeance, dit-il, car l'acte de vente est formel et c'est d'ailleurs bien M. Guillemin qui vient à Lannoy souvent et qui dirige la pharmacie.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré et renvoyé le jugement à huitaine.

GRAVE AFFAIRE DE VOL. — C'est aux assises qu'aurait pu se dérouler l'affaire suivante. Dans la nuit du 22 au 23 mars, vers une heure du matin, Mlle Clotilde Maertens, négociante à Lambersart, entendit du bruit dans son magasin ; elle se leva aussitôt, mais, prise de peur, elle perdit connaissance. Le lendemain matin, elle constata que des malfaiteurs avaient pénétré chez elle par escalade, par effraction, et avaient dérobé pour 1.500 francs d'étoffe environ. On chercha longtemps les coupables quand, dernièrement, on retrouva les individus qui vendaient à Lille, dans le quartier de Wazemmes, les étoffes volées. On les arrêta et ils comparaissent pour vol devant le Tribunal correctionnel de Lille. Ce sont d'abord : Casimir Delhaye, 24 ans, marchand de charbon, déjà condamné six fois pour vol, la dernière à quatre ans de prison aux assises pour vol qualifié ; son amie, Léonie Dewaele, 23 ans, fileuse, déjà condamnée à deux mois avec sursis, et Georges Horreman, 31 ans, tourneur, dont le casier révèle deux condamnations pour vol. Les prévenus nient : Delhaye affirme avoir trouvé ces étoffes dans un sac, abandonné en pleine rue. La fille Dewaele, de son côté, affirme avoir trouvé le reste... sur le pas de sa porte ! Cette version n'a pas de succès. Casimir Delhaye est condamné à cinq années d'emprisonnement : Léonie Dewaele à six mois, et Georges Horreman à quatre mois de prison.

SERVANTE INFIDÈLE. — Depuis une quinzaine de jours, Mme Nys Leman, débitante, place Saint-Martin à Croix, avait à son service une jeune fille de 18 ans, Jeanne Christophe, originaire du Cateau. Elle constatait chaque jour qu'une dizaine de francs disparaissaient de la recette et divers objets ne se retrouvaient plus. Les patrons avant eu des soupçons la renvoyèrent ; en la visitant à son départ, on trouva sur elle une montre en or et une alliance qu'elle avait volées au préjudice de Mme Nys ; elle avoua aussi avoir pris six francs environ, mais Mme Nys est persuadée que beaucoup plus lui a été pris. Jeanne Christophe est condamnée à trois mois et un jour de prison, mitigée par l'application de la loi Bérenger.

VOL AU MARCHÉ. — Henriette Cauchy, 23 ans, était servante, Grande-Rue, à Roubaix, au moment où les faits se sont passés. Le jeudi 27 mars dernier, elle alla au marché pour faire les provisions ; elle s'arrêta devant l'étalage d'un marchand de chaussures de la rue Calvari, M. Alphonse Verfaillie, qui avait transféré ses marchandises au marché de la place de la Liberté. Tout-à-coup le marchand la vit partir avec une paire de chaussures qu'elle avait oublié de payer : il la rattrapa, elle rendit les souliers en s'excusant. L'agent Douttreluigne la rejoignit chez son patron d'où elle se disposait à sortir après avoir changé de costume. Henriette Cauchy qui nie énergiquement avoir eu l'intention de voler, est condamnée à six jours de prison, avec sursis.

UNE AGRESSION CONTRE UN DOUANIER. — Le préposé Conin se promenait tranquillement, le 25 avril dernier, vers une heure et demie de l'après-midi, le long

---

FEUILLETON DU 4 MAI 1902 N° 101

LE CRIME D'ASNIÈRES

par Xavier de Montépin

Andrée, étendue tout habillée sur les matelas servant de lit, dormait en grelottant de fièvre.

Au bruit de la porte qui se refermait elle s'éveilla en sursaut, se dressa sur son séant, regarda le visiteur, le reconnut, et s'écria avec épouvante :

— Vous ! vous ici... encore !... Vous que je croyais bon... envers qui j'étais reconnaissante, et qui, sachant que vous mentiez lâchement, avez osé me dire, hier, que j'étais folle ! — Quel mal venez-vous me faire aujourd'hui ?

Le docteur lui saisit la main.

— Silence, chère enfant !... — murmura-t-il en se penchant vers elle. — Ne m'accusez pas, et écoutez-moi... — Je mentais hier dans votre intérêt, afin de pouvoir m'approcher librement de vous. — Si je suis ici, c'est pour vous sauver...

Le visage de la jeune fille s'éclaira d'un rayon de joie.

— Pour me sauver ?... — répéta-t-elle. — Bien vrai, vous voulez me sauver ?

— Oui.

— Vous m'arracherez à cette tombe où je suis ensevelie vivante ?

— Oui. Je m'engage à vous rendre libre... Voilà tout ce que je peux faire. — Aussitôt que vous serez hors de cette maison mon rôle cessera. — En échange de mon dévouement je vous demande une promesse...

— Laquelle ?

— Celle que vous ne révélerez à personne au monde la part prise par moi à votre évasion.

— Ah ! je vous le jure ! — Personne au monde ne saura que vous avez eu pitié de moi...

— Prenez donc ceci... — dit Jules Parent en tirant de sa poche un petit paquet qu'il montra à mademoiselle de Noël. — Vous trouverez là une scie capable de couper les barreaux de cette fenêtre. — Le désir d'être libre vous donnera la force et le courage... — Quand les barreaux ne tiendront plus qu'à peine il suffira de dire, lorsque je viendrai vous visiter accompagné d'un gardien : — « Je voudrais voir mon frère... » — Je comprendrai, et la nuit suivante je vous attendrai dans la cour qui se trouve sous cette fenêtre... je vous fournirai le moyen de descendre... je vous ouvrirai une porte donnant sur la campagne... ce sera la liberté...

— Donnez... donnez vite ! — fit Andrée avec exaltation — et que Dieu v